

*République Française*

*Ministère de l'Agriculture  
et de la Pêche*

*Paris, le 18 septembre 2008*

23 SEP. 2008

Monsieur le Député,

Vous aviez appelé à plusieurs reprises mon attention au sujet de la revalorisation des plus petites retraites agricoles.

Comme vous le savez, le Président de la République a fixé comme objectif la réduction des « poches de pauvreté » où se trouvent certains retraités agricoles exclus des mesures successives de revalorisations, en particulier les veuves, les conjoints d'agriculteurs et les retraités à carrière incomplète.

Sous l'autorité du Premier ministre François Fillon, je me suis engagé très activement dans la réalisation de cet objectif. Nous avons ainsi constitué un groupe de travail en février dernier réunissant les associations de retraités et les organisations professionnelles agricoles pour améliorer le niveau des petites pensions tout en préservant la pérennité financière du régime agricole.

Et ce sont des mesures très concrètes, issues de cette concertation, que le Premier ministre a annoncées au SPACE 2008 mardi dernier à Rennes.

Tout d'abord la **garantie d'un montant minimum de retraites** pour les retraités à carrière complète, proportionnel à la durée de cotisation pour les carrières incomplètes. Il est égal à 633 € par mois pour les agriculteurs et pour les veuves et à 506 € par mois pour les conjoints. Cette mesure s'adresse à tous ceux qui ont cotisé pendant 17 ans et demi et dont les pensions, tous régimes confondus, ne dépassent pas 750 € par mois. Son coût global s'élève à 155 millions d'euros, dont 116 millions d'euros dès 2009. C'est une mesure d'équité, qui améliore les petites pensions et qui offre les mêmes droits à tous les retraités quelque soit la date à laquelle ils ont pris leur retraite.

Monsieur Eric STRAUMANN  
Député du Haut-Rhin  
Palais Bourbon  
126 rue de l'Université  
75355 Paris 7 SP

*78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 sp. - Tél. : 01 49 55 49 55*

Le Premier ministre a également annoncé la **réversion aux veuves de la retraite complémentaire obligatoire** acquise à titre gratuit par leur conjoint. La réversion n'était en effet possible que sur la retraite complémentaire obligatoire versée en contrepartie des cotisations. Cette mesure concernera 64 000 d'entre elles dès 2010, pour un coût de 40 millions €.

Ces mesures seront financées par le fonds de financement des prestations sociales des non salariés agricoles (FFIPSA), pour lequel des mesures de retour à l'équilibre sont prévues.

Fidèles aux engagements du Président de la République, nous travaillons avec ténacité pour améliorer le niveau de vie des retraités agricoles et je tenais à vous informer personnellement des mesures annoncées cette semaine par le Premier ministre.

Mon Conseiller parlementaire, Erwan de Rancourt (01 49 55 84 62), reste bien entendu disponible pour tout contact que vous jugerez utile.

*Bien amicalement*  
*M. Barnier*

Michel BARNIER